



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'analyses

Question écrite n° 42837

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la lettre circulaire adressée aux assurés sociaux par les directeurs de caisses primaires d'assurance maladie afin de les rendre attentifs à la modification du régime de remboursement des frottis vaginaux. Cette opération de dépistage et de prévention ne serait en effet prise en charge qu'une fois tous les trois ans, contre une fois par an actuellement. Il aimerait connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42837

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4898